ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2019

AGENCE NATIONALE DU SPORT ET ORGANISATION DES J.O. 2024 - (N° 2128)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N º 7

présenté par

M. Minot, M. Cinieri, Mme Bassire, M. Leclerc, M. Bony, M. Vatin, M. Viala, M. Abad, Mme Louwagie, Mme Valérie Boyer, M. Cordier, Mme Tabarot, Mme Kuster, Mme Lacroute, Mme Anthoine, Mme Le Grip, M. Fasquelle, Mme Dalloz et Mme Valentin

ARTICLE 3

Après l'alinéa 23, insérer l'alinéa suivant :

« 7° La lutte contre toute forme de discrimination dans la pratique sportive ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que les violences homophobes augmentent, il est proposé d'inclure la lutte contre toute forme de discrimination dans le cadre des pratiques sportives, dans les missions de l'Agence nationale du sport.